

ACTUALITÉS

Recours collectif de Lac-Mégantic

Deux producteurs de pétrole américains visés

EXCLUSIF

MARTIN CROTEAU

OTTAWA — Deux producteurs de pétrole américains pourraient bien être les « premiers responsables » de la tragédie de Lac-Mégantic qui a fait 47 morts, affirme l'avocat qui pilote le recours collectif des victimes du déraillement mortel, M^e Daniel Laroche.

La poursuite intentée par quatre victimes du drame s'est élargie, hier, et vise désormais la multinationale Marathon Oil ainsi que la Slawson Exploration Company.

« Dans la chaîne de responsabilité, ils sont peut-être les premiers responsables », dit sans détour M^e Laroche.

Les deux entreprises produisent du pétrole de schiste, obtenu par fracturation hydraulique dans le Dakota-du-Nord.

Selon une requête amendée, produite hier au tribunal, elles seraient responsables d'avoir mal identifié le brut qui a été acheté par World Fuel Services, puis revendu à la raffinerie Irving, au Nouveau-Brunswick.

Ce pétrole a été acheminé par différents transporteurs ferroviaires avant d'exploser au centre-ville de Lac-Mégantic.

Comme opérateurs des puits de pétrole, les entreprises auraient dû mener des tests pour déterminer la composition du brut et sa volatilité, selon la requête.

« Cette enquête aurait dû entraîner un étiquetage adéquat sur les citernes qui contiennent les liquides de schiste après

Comme opérateurs des puits de pétrole,

[Marathon Oil et Slawson

Exploration Company]

auraient dû mener des

tests pour déterminer

la composition du brut

et sa volatilité, selon

le recours.

leur production et aurait dû fournir de l'information précise pour que la classification appropriée soit allouée aux liquides de schiste par les parties qui ont par la suite été impliquées dans le transport », peut-on lire.

Bref, résume M^e Laroche, Marathon Oil et Slawson auraient dû savoir que le brut de Lac-Mégantic était plus volatil que le brut conventionnel. Les transporteurs qui l'ont acheminé par la suite auraient ainsi pu prendre les précautions appropriées.

« Ils auraient dû les prévenir, dire qu'ils ne peuvent transporter ce pétrole avec des wagons-citernes DOT-111 », dit l'avocat. Ils auraient dû prévenir toute la chaîne de distribution. »

Étiquetage

En septembre, le Bureau de la sécurité des transports (BST) a révélé que le pétrole transporté par la Montreal, Maine & Atlantic Railway était plus volatil que son étiquette l'indiquait. Cette découverte a mis en cause le destinataire du convoi, Irving. En tant qu'acquéreur du brut, cette société avait la responsabilité d'identifier la substance correctement, a affirmé le BST.

Irving fait partie des entreprises visées par le recours collectif des victimes de Lac-Mégantic, tout comme World Fuel Services, le courtier qui lui a vendu le pétrole.

Marathon Oil et Slawson Exploration ont préteré ne pas commenter le recours collectif, hier.

« Parce qu'on vient de signifier la poursuite à Marathon Oil, il serait inapproprié de formuler des commentaires à ce moment », a indiqué le porte-parole de l'entreprise, John Porretto.

« Pas de commentaire, merci », a dit une employée de Slawson Exploration avant de raccrocher.



Le rapport de la CSST à la suite du nombre de fautes de la part des or

Mort d'un bénévo La CSS à la nég des org

DAVID SANTERRE

Des conducteurs de chariot élévateurs sans formation adéquate ont causé la mort d'un bénévole, si l'on en croit la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST), qui a déposé hier son rapport d'enquête sur la mort d'un bénévole survenue l'été dernier.

La CSST a d'ailleurs nommé la direction du Grand Prix l'amende pour une somme qui pourrait atteindre 62 790 \$.

L'événement s'est produit le 9 juin; la course tirée à sa fin lorsque la Saub d'Esteban Gutierrez s'é

Les Éditions La Presse soulignent